



Lasne nature

Bulletin trimestriel
de l'a.s.b.l. "Lasne Nature"
B. 001-2326233-55
E-mail : secretariat@lasne-nature.be

Siège social et rédaction
3, rue de Fichermont - B-1380 Lasne
Tél. et Fax : 02/ 633 27 64 - www.lasne-nature.be
Bureau de distribution : 1380 Lasne

Tous citoyens de l'eau!

Participez à l'enquête publique sur la gestion de l'eau en Wallonie

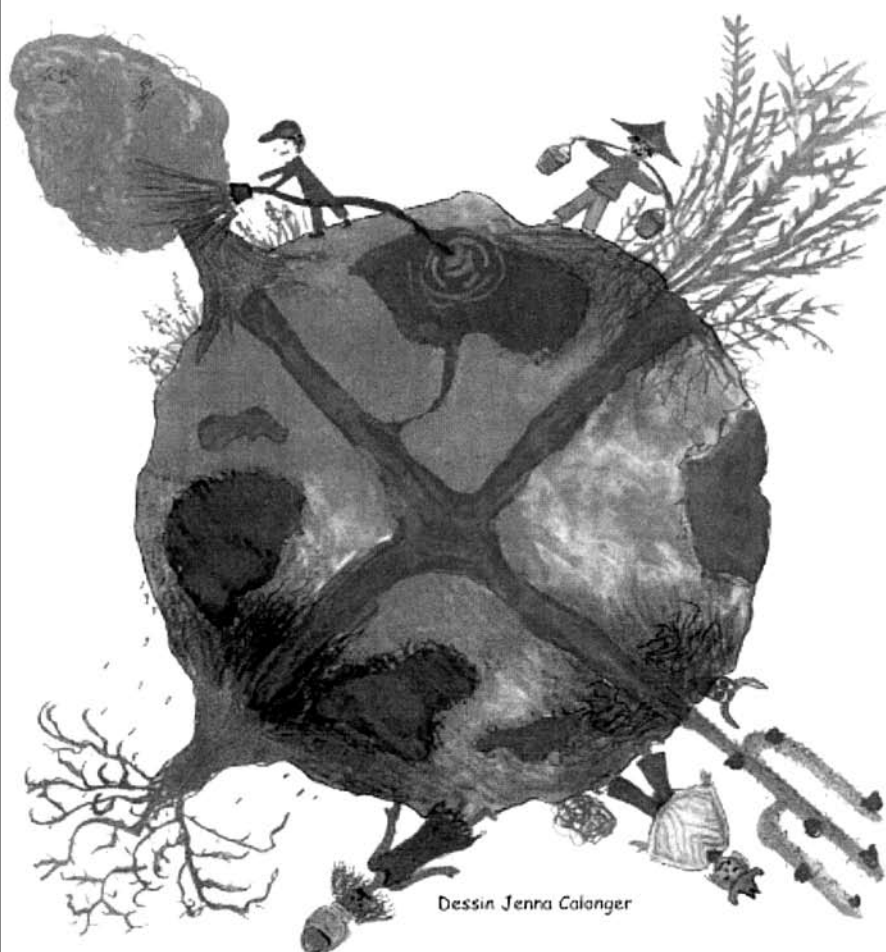
Partant du principe que l'eau « n'est pas un bien marchand comme un autre, mais un patrimoine qu'il faut protéger, défendre et traiter comme tel », la directive européenne 2000/60/CE (appelée aussi Directive-cadre Eau) est entrée en vigueur le 22 décembre 2000. Elle établit des règles pour une politique communautaire dans ce domaine. Son objectif fondamental est d'atteindre un bon état quantitatif et qualitatif de toutes les ressources en eau pour 2015.

(suite page 6)

AU SOMMAIRE

Citoyens de l'eau	1/6
Au centre de Lasne	2
Assemblée générale 2005	3
Le PCDN Lasnois	3
Plantes dangereuses	4
Nids pour nos oiseaux	4
Le végétarisme	5
Journées de l'eau	6
Cellule Urbanisme	7
Nos éditions	7
La nature et nous	8
Jardin	9
Innocentes victimes	9
Collectes sélectives	9
Rue des Massenneriées	10
La nature de mars à mai	10/11
Cartouches recyclables	11
Agenda	12
Mots croisés	12
Téléphones, fax, etc	12

"Eau, source de vie, richesse à partager"



Dessin Jenna Calonger

Le dimanche 19 février 2006 de 11h à 17h
au centre sportif de Maransart, rue Colinet, 11 - Lasne

Avec le soutien de la commune de Lasne, de la Province du Brabant Wallon,
de la Région Wallonne et de la Leçon Verte

L'affiche qui a convié les habitants de nos villages à venir admirer les travaux que 600 élèves de 30 classes de 7 écoles de Lasne ont consacré au thème de l'EAU ce 19 février au Centre sportif et culturel de Maransart.

Dans notre prochain numéro, nous publierons un reportage photographique et un compte rendu de cette manifestation.



Rue de l'Eglise : une solution pragmatique ?

Au fil de nos bulletins, nous vous avons fait part de l'évolution du « fameux » trottoir de la rue de l'Eglise. Diverses tentatives d'aménagement visant à améliorer la sécurité des piétons ont déjà été entreprises et nous n'avons pas manqué à chaque fois de donner notre avis sur celles-ci (cfr. bulletins 60 et 63). Courant octobre, de nouveaux travaux ont été réalisés. Ceux-ci ont consisté à rehausser l'assiette du trottoir et à élargir celle-ci (d'une quinzaine de centimètres).

Que faut-il penser de ces nouveaux aménagements ?

Le relèvement de l'assiette règle le problème des seuils de porte apparents qui représentaient un réel danger pour les piétons. Parallèlement, une bordure plus marquée devrait inciter les automobilistes à ralentir lorsqu'ils se croisent dans le goulot car il n'est plus possible désormais d'empiéter sur le trottoir. La solution retenue améliore donc la sécurité des piétons même s'il ne s'agit pas là du meilleur endroit pour flâner !

Pour autant, tout est-il au mieux dans le meilleur des mondes ?

Comme vous le savez, Lasne Nature avait préconisé un élargissement du trottoir pour porter celui-ci à une largeur de 1,5m avec, en corollaire, la suppression du parking dans le goulot (cinq places de stationnement au maximum qui, par ailleurs, auraient été vite récupérées lors d'un réaménagement ultérieur de la place d'Azay-le-Rideau). Nous n'avons pas été suivis sur ce point. La suppression de ces emplacements de parking était un élément sensible dans le choix d'une solution. En effet, de nombreux Lasnois rechignent à devoir marcher quelques dizaines de mètres et

préfèrent stationner le plus près possible de leur lieu de destination au mépris parfois du code de la route et de la sécurité des piétons. D'autre part, certains commerçants étaient également très réticents à voir disparaître ces aires de stationnement. C'est dans ce contexte que notre proposition de supprimer le stationnement semble avoir été écartée. Nous le regrettons mais reconnaissons toutefois que, dans ce cadre étroit, ce trottoir « new look » est néanmoins la solution pragmatique qui permet de sécuriser le parcours des piétons.

Et si l'on avait commis une erreur historique ?

En juin dernier, le plan communal de mobilité (PICM) a été approuvé par le Conseil communal. Parmi les propositions qui ont été rejetées figurait la suggestion du bureau Transitec de mettre le centre de Lasne à sens unique et, en particulier, la rue de l'Eglise. Cette proposition avait suscité un tollé de nombreux Lasnois et de certains commerçants. Et pourtant ? La situation cornélienne liée à ce trottoir n'est-elle pas la conséquence de cette décision ?

La mise à sens unique aurait permis automatiquement de doubler la surface de stationnement dans le centre de Lasne tout en autorisant l'élargissement des trottoirs. Pour vous en convaincre, nous vous invitons à vous rendre au centre de Rixensart où les autorités communales ont procédé à la création d'un sens unique malgré l'opposition des riverains et des commerçants. Aujourd'hui, les commerçants de Rixensart sont ravis des aménagements et de la plus grande disponibilité d'emplacements de parking. Le commerce a même tendance à se développer et à s'étendre dans toutes les rues concernées par le sens unique alors qu'antérieurement il se concentrait exclusivement dans l'avenue de Mérode.

La création d'un sens unique au centre de Lasne créerait une réelle deuxième dimension au village et dynamiserait le commerce local.

Ajoutons, pour être complet, que la mise à sens unique est une solution moins onéreuse que l'implantation de giratoires aux « quatre coins » du village. Des flots directionnels suffisent à orienter les automobilistes dans la bonne direction. Seule exception, le giratoire entre les rues de l'Eglise, de Genleau et de la Gendarmerie serait maintenu.

Aurait-on commis une erreur d'appréciation dans l'excitation qui a suivi la publication du plan communal de mobilité ? Peut-être ! Toutefois, pour qu'une solution de ce type puisse voir le jour à Lasne, il faudrait encore modifier le plan particulier d'aménagement des rues parallèles à la rue de l'Eglise qui empêche que celles-ci puissent être utilisées comme rocade.

En outre, il faudra attendre le départ du dépôt du TEC, planifié pour 2007 au plus tôt, pour qu'une telle solution puisse concrètement être envisagée. Nous sommes en tout cas convaincus que, tôt ou tard, le débat sur un sens unique au centre de Lasne fera surface. Notre association est prête à en discuter sereinement dans le cadre d'un forum le plus large possible regroupant tous les acteurs concernés (décideurs politiques, commerçants, riverains, Ministère de l'Équipement et du Transport (MWET)).

Jean-Pierre Hengels
Cellule Mobilité

Si vous souhaitez donner votre avis sur le centre de Lasne ou sur tout problème de mobilité à Lasne, n'hésitez pas à nous envoyer un courriel à l'adresse : mobilite@lasne-nature.be





L'ASSEMBLEE GENERALE DU 24 NOVEMBRE

Comme nous l'avons écrit dans notre précédent numéro, nous n'avons pu publier le compte rendu de notre assemblée générale, celle-ci s'étant tenue en novembre et non en octobre comme d'habitude.

Afin de ne pas alourdir ce rapport, nous reprenons ci-dessous un aperçu des activités de nos diverses cellules.

Cellule Ecoles et Nature

Accueil de 5 classes de l'école de Couture pour une visite de la Réserve du Ru Milhous en avril 2005.

Lancement du projet de l'exposition « L'eau source de vie, richesse à partager » le 19 février 2006 avec la participation de 7 écoles, 30 classes et 600 élèves.

Cellule Batraciens

Organisation du sauvetage des batraciens comme chaque année à la période de migration.

Plusieurs milliers de crapauds, grenouilles et tritons sauvés à la route de La Marache, rue de Couture et rue du Chêne au Corbeau en 2005.

Cellule Mobilité

Une dizaine de réunions mensuelles. Participation à la semaine de la mobilité.

Journée de la mobilité le 18 septembre. Organisation du transport des participants en chars à bancs.

Organisation d'une séance d'information le 29 septembre en collaboration avec l'échevinat de la Mobilité de Lasne sur le « Plan intercommunal de Mobilité ».

Cellule Urbanisme

Une dizaine de réunions mensuelles.

Suivi des dossiers d'urbanisme mis à l'enquête publique.

Suivi particulier de nouveaux dossiers : protection paysagère rue d'Anogrunne, ferme des Loups, rue du Printemps, Vieux chemin de Wavre.

Suivi de dossiers plus anciens, Bois du Greffier, immeuble à appartements rue du Mont Lassy, rue des Massennerées.

Participation au groupe « Paysages » du PCDN.

Cellule Eau

Participation à plusieurs réunions du Contrat de Rivière Dyle

Cellule Chemins et sentiers

Une dizaine de réunions mensuelles.

Poursuite de la vente des topo-guides et cartes.

Suivi des sentiers à problèmes.

Sentier du Mayeur (71), sentier du Coulant d'eau (73)

Sentier de la Gripelotte (93) etc.

Participation à plusieurs réunions avec les échevins du Patrimoine et des Travaux.

Cellule Réserve du ru Milhous.

Après douze ans, Eric de Mévius cède le poste de conservateur à Erik Severin. L'assemblée rend hommage à l'ancien conservateur pour son dévouement.

Philippe Bouché remet à jour un historique des actions réalisées dans la réserve.

Entretien régulier de celle-ci avec une équipe de gestion, nouveau creusement d'une mare.

Décision d'organiser durant les mois d'été des demi-journées d'entretien.

Accueil du comité scientifique de gestion en août.

Décision de la pose d'une clôture le long de la rue de l'Abbaye.

Parmi les multiples activités ne relevant pas spécialement de telle ou telle cellule mais de l'ensemble de l'association, notons :

- Edition et distribution du bulletin trimestriel
- Participation aux fêtes des Jardins d'Aywiers en mai et octobre.
- Participation aux « Boucles impériales » en mai ainsi qu'à la braderie de Lasne en juin.
- Mise à jour régulière du site Internet.
- Poursuite de la vente de tee-shirts, cartes postales, nichoirs et semences.
- Participation de nombreux membres au PCDN.
- Participation au projet LIFE.
- Participation à des réunions organisées par d'autres associations.
- Organisation de promenades mensuelles.
- Organisation de la conférence « Réchauffement climatique, un défi pour l'ingéniosité humaine » avec Alain Hubert et la Fondation Nicolas Hulot, le 22 avril.
- Révision et publication des nouveaux statuts de l'asbl conformément à la nouvelle législation.
- Mise en circulation de la carte de membre.
- Ouverture d'un livre d'or.
- Avis rendu à la Région wallonne sur le Ravel Wawa.
- Acquisition de matériel d'exposition, etc.

LE PCDN LASNOIS ACCOUCHEMENT DIFFICILE

Le PCDN Lasnois a été adopté à l'unanimité des membres du Conseil communal lors du Conseil communal du 19 décembre 2005.

Comme l'a dit l'échevin Christian Thomas, lors de la signature de la charte, le 21 décembre, ce fut un accouchement pénible. Autrement dit, les conseillers ont votés pour un PCDN dont le texte avait été « revu et corrigé par certains ».

Qui a œuvré au PCDN depuis plus d'un an ? Ce sont des Lasnois volontaires, qui avec la coordination de l'éco-conseillère, ont élaboré un ensemble de fiches projets et une charte, propres à notre commune. C'est suite à la proposition d'une participation citoyenne, principe même du PCDN, que ces Lasnois, ont répondu à l'appel lancé par la Commune en 2004. Répartis au sein de 4 groupes de travail, ils ont investi leurs compétences et/ou leur

désir d'améliorer l'accueil de la nature et de la biodiversité sur le territoire de la commune, en participant à diverses réunions de travail.

Malheureusement, ce travail a été détricoté en coulisse, afin de ne retenir que ce qui plaît à certains. Ces derniers ont préféré censurer le travail des citoyens volontaires, plutôt que de s'investir ouvertement et positivement dans la construction du PCDN lors des séances (ouvertes à tous) des groupes de travail. Tout ceci a été fait avec le consentement du pouvoir en place, qui a laissé faire ce travail de sape. Décidément Lasne n'est pas encore une commune où la participation citoyenne est la bienvenue.

Plus inquiétant encore, lorsqu'on entend que pour certains Lasnois, un PCDN est une cause d'atteinte à leur propriété privée et leur liberté individuelle. Rappelons

que le PCDN est un ensemble de mesures proposées pour améliorer l'état général de notre biodiversité locale, sans que celles-ci n'aient le moindre caractère contraignant pour le citoyen. Il est vraiment dommage que l'état de santé de notre environnement ne soit pas compris comme étant un problème qui nous concerne tous, et que l'avenir de notre environnement (et celui de nos enfants) dépend des actions que nous poserons aujourd'hui.

Après ce mot d'humeur, réjouissons-nous toutefois, de ce que Lasne puisse quand même mettre en œuvre un PCDN, avec l'espoir que les autorités communales auront l'intelligence et le courage de montrer leur enthousiasme pour sa mise en œuvre.



PLANTES DANGEREUSES

Chaque année, le centre antipoison reçoit des centaines d'appels de gens ayant consommé des plantes, des feuilles, des fruits, des champignons non comestibles. Ce sont surtout les enfants qui sont touchés. En 2003 par exemple, la moitié des 2781 appels enregistrés concernaient des enfants en dessous de 4 ans.

Il s'agit aussi bien de plantes d'appartement que de celles poussant dans nos jardins. Dans la plupart des cas l'absorption de ces « fruits défendus » provoquent des vomissements, coliques, diarrhées qui on souvent pour effet d'éliminer une grande partie de leur nocivité. Ne nous alarmons donc pas outre mesure, mais sachons, au minimum, identifier quelques unes de ces plantes dangereuses.

Les symptômes d'empoisonnement sont variables. Ils vont des maux de tête à l'agitation, la dilatation des pupilles, la chute de tension, l'accélération ou l'irrégularité du pouls, la formation d'œdème, d'éruptions cutanées, etc.

Se fier au fait que des oiseaux ou d'autres animaux consomment telle ou telle plante, ou fruits sans danger n'est pas un renseignement fiable. Tel fruit consommé avec délice par un oiseau peut être nocif pour l'homme.

De toute façon, en cas de doute, la consultation d'un médecin ou du centre antipoison (Tél. 070 245 245) est indispensable.

Voici quelques unes des espèces réputées dangereuses :

L'IF souvent planté en haies est facilement identifiable. A la fois le feuillage et la graine exposée au centre d'une coupelle charnue et rouge, sont toxiques.

Le CYTISE-faux ébénier est une plante particulièrement toxique. Les gousses contenant des graines sont prises pour des haricots ou des pois. Malgré la différence de

Des nids pour nos oiseaux

Dans nos éditions précédentes, nous avons publié un plan de construction de nichoir pour les mésanges (n°63) et dans le numéro suivant quelques renseignements de base sur l'ornithologie ainsi que des conseils lorsque nous trouvons un oiseau blessé.

Des lecteurs nous en demandent davantage et entre autres des conseils pour construire des nichoirs destinés à d'autres types d'oiseaux.

Nous ne pouvons pas publier en détails tous ces plans et suggérons de demander de la documentation au Service de documentation de la Direction de l'Environnement du Brabant wallon - Bâtiment Folon, 25 avenue des Nerviens à 1300 WAVRE qui édite des brochures sur le sujet et entre autres celle consacrée à la NIDIFICATION DES OISEAUX.

Vous pouvez aussi vous adresser à la Ligue Royale Belge pour la protection des oiseaux qui édite une belle revue intitulée « L'HOMME ET L'OISEAU » abondamment illustrée.

Dans le passé les oiseaux faisaient leurs nids : dans les haies, les arbres, les vieux murs ou à même le sol, et ils continuent. L'homme s'en souciait fort peu sauf s'il y trouvait profit. C'est ainsi par exemple qu'il plaçait des pots de terre adoptés par les étourneaux qui y pondaient leurs œufs... qui finissaient sous forme d'omelettes.

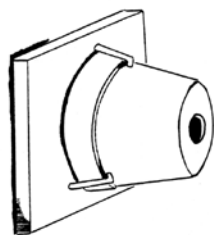
L'intérêt pour les oiseaux, l'étude de leurs mœurs est une notion assez récente. L'homme a étudié leur chant, leur beauté, leurs migrations.

Si les volières ont existé dans le passé pour l'agrément de privilégiés, si les concours de chant d'oiseaux sont une tradition assez ancienne, les oiseaux chanteurs enfermés dans des cages et la colombophilie un « sport » séculaire, la mise à disposition de logis disséminés dans la nature pour toutes sortes d'espèces est une habitude plus récente.

Elle a permis aux amateurs et aux savants de rapprocher de nos habitats quantités d'oiseaux que nous avons pu mieux étudier tout en jouissant de leur beauté et de leur chant.

Un bel exemple est donné par nos familières mésanges qui peuplent en grand nombre les nichoirs que nous leur construisons. Les sittelles, grimpeurs des jardins, bergeronnettes, troglodytes etc. se rapprochent de nous et les nids artificiels que nous leur proposons remédient à la crise de logement dont ils souffrent comme les humains, crise provoquée par l'abattage d'arbres aux nombreuses cavités, les haies qui se font plus rares, les bâtisses anciennes remplacées par des maisons modernes.

Ajoutons qu'en plus du gîte que nous leur proposons, nous veillons aussi à leur assurer le couvert en plaçant des mangeoires où ils se régaleront, principalement durant la saison froide.



Nichoir pour troglodyte mignon **

Dans la nature, le troglodyte construit un nid en forme de boule, généralement installé au ras du sol. Il n'est dès lors pas étonnant qu'il s'installe de préférence dans les nichoirs de forme sphérique.

Un nichoir simple à réaliser : le cache-pot de terre cuite à placer contre un mur.
Remarque : élargir le diamètre (ø) du trou d'envol à 5 cm.

PLANTES DANGEREUSES

couleur il est parfois confondu avec le robinier faux acacia. Si ce dernier fournit des grappes florales dont on peut faire de délicieux beignets, ses graines sont toxiques.

Se méfier de celle que l'on nomme **POINSETTIA** ou étoile de Noël et erronément « rose de Noël ». Elle attire enfants et adultes par ses couleurs et provoque des irritations de la peau, surtout après le contact avec le latex qui coule des tiges brisées.

Le **MUGUET** si populaire avec ses petites clochettes blanches peut incommoder les occupants d'une chambre fermée.

La plante entière de la **BELLADONE** est toxique. La **DIGITALE** pourpre ou gant de Notre-Dame était utilisée comme plante médicinale mais les grandes différences de contenu d'une plante à l'autre ont fait abandonner son utilisation en pharmacopée (pouvoir cardiotonique). Aujourd'hui la digitaline est synthétisée en laboratoire.

La **BERCE DU CAUCASE** introduite chez nous se retrouve en abondance le long des routes et chemins. Elle provoque des brûlures au second degré quand trois facteurs agissent en même temps : contact avec la peau, soleil et humidité (bain dans une rivière ou simple sueur). Les symptômes apparaissent 1 à 3 jours après le contact et même après 6 à 7 jours.

Tout cela dit, pas de panique. Les plantes toxiques sont sous nos latitudes minoritaires mais la plus grande prudence est conseillée.

Un livre utile : **PLANTES, UN AUTRE REGARD**, édité par Le Jardin Botanique de Belgique. Le CENTRE ANTIPOISON de Belgique. Web site : www.poissoncentre.be tél. : 070 245 245

L'essentiel des informations reprises dans cet article est repris du bulletin d'information ACTION ENVIRONNEMENT BEAUVECHAIN.



Le végétarisme pourquoi ?



Tous les végétariens ont entendu maintes fois cette question : pourquoi ne pas manger de viande ?

Les raisons d'un tel choix sont multiples. C'est d'abord un moyen de témoigner sa solidarité avec les populations des pays du Sud où règnent la malnutrition et la famine et où les terres agricoles sont souvent consacrées à la production de céréales destinées à la nourriture du bétail dans les pays riches. Ces productions exclusivement tournées vers l'exportation se font au détriment des cultures vivrières locales. Une alimentation fondée sur la viande est un produit de l'abondance. Un autre argument est économique : il faut entre 5 et 15 calories végétales pour produire 1 calorie animale (5 pour le poulet, 15 pour le bœuf). La généralisation d'un comportement alimentaire végétarien ou à dominante végétarienne dans l'ensemble des pays du monde permettrait de garantir la sécurité alimentaire par une utilisation plus équitable des ressources disponibles.

Ensuite viennent les arguments écologiques. Au niveau environnemental, la production massive de viande a des conséquences catastrophiques. Des quantités astronomiques de pesticides et d'engrais chimiques sont utilisées pour produire les aliments du bétail et cette production consomme de précieuses ressources en eau. Les déjections des animaux élevés industriellement polluent les sols et les cours d'eau. En Europe, on importe du soja et du maïs génétiquement modifiés pour nourrir les animaux d'élevage. Cette filière offre donc un débouché à la production d'OGM dont il deviendra de plus en plus difficile d'éviter la prolifération et la dissémination dans l'environnement. Rappelons que les produits provenant d'animaux nourris avec des OGM échappent toujours à l'obligation d'étiquetage⁽¹⁾.

Autre incidence écologique : la production de soja - transgénique ou non - destiné à nourrir le bétail est responsable d'une intense déforestation en Argentine et au Brésil⁽²⁾.

D'un point de vue énergétique, la produc-

tion de viande conduit à l'émission de grandes quantités de gaz à effet de serre : le méthane (CH₄), qui provient directement de la digestion des ruminants (fermentation interne) et de la décomposition du lisier, le protoxyde d'azote (N₂O) qui est issu des engrais chimiques déversés sur le sol pour produire les céréales, le gaz carbonique (CO₂) émis par les véhicules et les machines qu'on utilise à toutes les étapes de la production.

Sur le plan de la santé, il est prouvé que la consommation excessive de graisses animales, saturées et riches en cholestérol est directement la cause de maladies cardio-vasculaires et d'artériosclérose. Hormonée, additionnée de nitrites et d'antibiotiques, polluée par la présence de pesticides dans les lipides, contaminée par de nombreux germes présents dans les élevages, la viande est souvent un produit toxique.

Pudiquement évoqué par Cabrel, qui regrette « l'animal mort dans votre assiette », un dernier argument des végétariens, et ce n'est pas le moindre, est de ne pas contribuer à la tuerie des animaux qu'on massacre pour le bon plaisir de l'homme. L'élevage industriel, avec son cortège de pratiques barbares (confinement, croissance accélérée aux hormones, transport et abattage brutal), apparaît sur ce plan comme assez révoltant.

Cependant, la consommation de viande par les habitants des pays riches a connu une explosion au cours du siècle dernier pour atteindre plus de 120 kg par an et par personne ! Cette production colossale de viande utilise plus de la moitié de toutes les protéines végétales mondiales !⁽³⁾

Or, même sans adopter un régime végétarien, les diététiciens considèrent qu'en moyenne 125 gr par jour suffisent, ce qui représente 45 kg par an et par personne

(soit 3 fois moins que ce qu'on consomme aujourd'hui).

Pour Jacqueline André⁽⁴⁾, les politiques agricoles ont mis l'accent sur un accroissement de la production au détriment des considérations écologiques. Parmi les erreurs de stratégie figure la surproduction de denrées alimentaires d'origine animale : « Il est dramatique de constater qu'on arrive toujours à trouver de l'argent pour tuer, c'est à dire faire la guerre ou faire de la viande, alors qu'on prétend ne pas en avoir pour restaurer l'équilibre écologique de la planète ». Selon elle, pour faire de la viande en grande quantité, on tue non seulement les animaux, mais aussi la Terre avec de nombreux polluants et on consacre des sols fertiles à la production d'aliments pour bétail plutôt que de nourrir les êtres humains. Ce sont toutes ces raisons qui nous font dire qu'il serait préférable de manger moins de viande, et de revenir à des habitudes de consommation plus naturelles. Cela devrait permettre tout à la fois de protéger notre santé et notre environnement et de rétablir un meilleur équilibre des ressources alimentaires au niveau mondial.

Denise Morissens

COTISATIONS

Vous avez dans les mains le 65ème numéro de notre bulletin LASNE NATURE que nous publions régulièrement depuis bientôt 17 ans.

Cela n'a été possible que grâce à vos nombreuses cotisations.

(La cotisation valable 12 mois est au minimum de 10 € à verser au compte 001-2326233-55 de Lasne Nature)

⁽¹⁾ instaurée au sein de l'Union européenne depuis le 18 avril 2004.

⁽²⁾ www.greenpeace.be > nos campagnes > OGM rapport « Lait respectueux de l'environnement », juin 2005.

⁽³⁾ « Alimentation : comment sortir de la malbouffe généralisée », Mensuel SaluTerre, n°92, août 2005 disponible sur www.amisdelaterre.be

⁽⁴⁾ docteur en médecine, nutritionniste, auteur de « L'équilibre nutritionnel du végétarien » éditions Nauwelaerts, Bruxelles, 1985.



Tous citoyens de l'eau !



(suite de la page 1)

En vue de répondre à cet objectif, la Région wallonne va mettre en œuvre, à partir d'un état des lieux approfondi de la situation actuelle, des plans de gestion par bassins versants fluviaux (Escaut, Meuse, Rhin et Oise). Le premier plan entrera en vigueur au plus tard fin 2009 pour une durée de six ans. Il sera suivi par un deuxième, puis un troisième plan, établis chacun pour six ans. La Région souhaite tenir compte de votre avis et des réalités de terrain, qui peuvent apporter des éléments d'information importants pour mieux guider les décisions. Une première consultation publique est donc organisée du 1er janvier au 30 juin 2006.

Les questions abordées dans cette première consultation portent sur les sujets suivants :

- I - le calendrier prévisionnel et le programme de travail ,
- II - la synthèse provisoire des questions importantes, à savoir :
 - 1 les diverses pollutions (eaux usées domestiques, urbaines et industrielles, produits toxiques, pollutions diffuses liées entre autres à l'agriculture) ,
 - 2 les zones humides, rivières, lacs : préservation et restauration des fonctions écologiques, récréatives et sociales,
 - 3 la gestion et la protection des eaux souterraines,
 - 4 les inondations, sécheresses et aménagements hydroélectriques,
 - 5 la bonne gouvernance et l'analyse économique.

Des documents sont mis à votre disposition dans différents lieux, vous permettant de vous informer et de répondre valablement au ques-

tionnaire d'enquête : un document technique (une centaine de pages), un guide explicatif qui résume le précédent (20 pages), un dépliant décrivant les modalités de l'enquête. Enfin le questionnaire lui-même, version papier, aisé à remplir sans l'aide des autres documents.

Vous les trouverez dans votre commune, auprès du contrat de rivière, du CRIE ou du Centre d'information de la Région wallonne, où vous pourrez les consulter et répondre au questionnaire.

Tous ces documents se trouvent sur le site internet de la Région wallonne à l'adresse suivante : <http://eau.wallonie.be>. Il est vivement conseillé, pour des raisons évidentes d'économie de papier et de gain de temps, de répondre au questionnaire en ligne.

Une autre manière de participer à l'enquête est de proposer des suggestions sous forme d'amendements aux textes existants, ce qui nécessite un travail plus approfondi.

L'élaboration du premier plan de gestion prendra en compte le résultat de cette enquête. À vos plumes, citoyens de l'eau !

Une réunion d'information tout public se tiendra : le 20 mars 2006, à 19h30 à la Ferme du Douaire, Avenue des Combattants, 2 - 1340, Ottignies
Organisée par l'IECDD Tél : 081/25

04 87 – pyt@icedd.be
le CCBW, Cellule contrat de rivière
Tél : 010/62 10 55 – contrat.riviere@ccbw.be
et par la commune d'Ottignies-Louvain-La-Neuve.



Journées de l'eau du 24 au 26 mars 2006

Lasne Nature s'associe à la Cellule contrat de rivière Dyle et à la Région wallonne pour proposer différentes activités lors de ce week-end.

Le vendredi 24, nous accueillerons les écoles à la Réserve du ru Milhous afin de leur faire découvrir cette zone humide (inscription obligatoire).

Le samedi après-midi, nous organiserons une visite de la Réserve du ru Milhous à 14h00 destinée à tout public.

Le dimanche, nous proposons à 10h00 une promenade de +/- 2h30 sur le thème de l'eau, à partir du ru Milhous pour atteindre Plancenoit en découvrant la Lasne près de sa source, les lieux de pompage d'eau à Maransart et Plancenoit, la station d'épuration de Plancenoit. Cette promenade est ouverte à tous.



3 mois d'activités de notre cellule Urbanisme

En dehors de l'examen régulier des dossiers d'enquêtes publiques en matière d'urbanisme et d'environnement, notre équipe reste focalisée sur divers « gros dossiers » dont plusieurs nous occupent depuis pas mal de mois, voire même quelques années pour certains.

On sait que pour la **rue d'Anogrunne**, nous appuyons une tentative officielle qui vise à protéger les superbes vues paysagères tout le long de la route en face de la rue des Pèlerins. Le dossier suit son cours, mais la mise au point d'un PCAD ou Plan Communal d'Aménagement Dérogatoire n'est pas facile, même lorsque l'on bénéficie de l'appui du propriétaire et que la bonne volonté de la commune semble manifeste.

Les travaux de construction de l'immeuble de la **rue du Mont Lassy** ont malheureusement été entamés malgré nos efforts et ceux des voisins. La demande en suspension d'exécution du permis obtenu, que nous avons introduite au Conseil d'Etat, a été rejetée. Nous poursuivons notre action devant ce même Conseil d'Etat avec une demande en annulation. Si cette fois nous obtenons gain de cause, personne ne pourra invoquer le précédent constitué par ce permis pour continuer à dénaturer le quartier.

Le feuilleton du dossier **rue du Printemps**, la ferme des Loups, se poursuit. Nous avons entamé une action en «cessation environnementale» auprès du Tribunal de Nivelles. Nous visons à essayer de rétablir les vues dont tous les passants pouvaient jouir en se promenant le long de la rue de la Prison et le début de la rue du Printemps. Le tribunal n'a pas encore définitivement pris position, mais nous sommes optimistes.

Nous sommes également intervenus contre un éléphantinesque

projet de bureaux, appartements et villas à la **chaussée de Louvain**, près du chemin des Catamouriaux (face au Champ de Bataille). Les nombreuses oppositions ont abouti à une prise de position négative de la commune, mais bien des choses peuvent encore se produire dans la suite.

Les beaux paysages du **Vieux chemin de Wavre**, près du golf, sont menacés par un projet de lotissement prévoyant 9 villas le long du chemin. Notre réclamation s'est jointe à celles de tous les riverains, mais le caractère urbanisable de la zone de 50 mètres de profondeur le long de la voirie n'est pas discutable. Il faut donc obtenir la réduction du programme envisagé et la réalisation de grandes ouvertures entre les habitations futures. Nous avons participé à une réunion de concertation entre autorités, promoteur et réclamants. Mais maintenant ?

Rue de la Prison, nous sommes intervenus dans l'enquête concernant le projet de lotissement avec transformation de l'ancien concessionnaire automobile. Le promoteur prévoit des appartements et des villas sur l'arrière de la propriété qui s'étend sur le territoire de La Hulpe, mais l'accès qu'il prévoit pour faire déboucher les véhicules à un endroit masqué d'une rue de Lasne doit, pour nous, impérativement être revu.

Au sujet de la **rue des Massennerées**, à Maransart, nous vous en parlons plus en détails en page 10 de ce bulletin.

À suivre dans le prochain bulletin. Et merci pour vos encouragements.

La cellule Urbanisme et Aménagement du Territoire.

LE PRINTEMPS EST LA !

Nos topo-guides, nos cartes sont les compagnons indispensables de vos promenades... et quel plus beau cadeau à offrir aux amis qui viennent vous rendre visite.

TOPO-GUIDE N° 1
«12 PROMENADES À LASNE»

TOPO-GUIDE N° 2
«14 NOUVELLES PROMENADES»

ATTENTION ! NOUVEAUX TARIFS POSTAUX DEPUIS FÉVRIER !

PRIX de CHAQUE TOPO-GUIDE: 6 €.
+ frais d'expédition de 1 € 38.
Pour l'envoi des 2 topo-guides, les frais d'expédition sont de 2 € 30.

CARTE EN COULEURS EN COLLABORATION AVEC L'INSTITUT GEOGRAPHIQUE NATIONAL
210 km de promenades à Lasne.
PRIX: 7€50 + frais d'expédition de 0,92€.

CARTE DES CHEMINS ET SENTIERS DE LASNE
noir et blanc: 5 € + frais d'expédition: 1 € 38.

NOS EDITIONS

coloriée : 10 € + frais d'expédition : 1 € 38 .

CARTES POSTALES EN COULEURS
la pièce : 0,50 € - par 5 : 2 € - par 10 : 3 €.
+ frais d'expédition : jusqu'à 10 cartes : 0,46 €.

POLOS ET TEE-SHIRTS.
100% COTON avec le sigle de Lasne Nature brodé sur les polos et imprimé sur les tee-shirts
POLO pour dame, manches courtes, couleur sable.
Tailles S.M.L. ou XL PRIX : 20 €.
POLO pour homme, manches courtes, couleur olive.
Tailles S.M.L, XL ou XXL PRIX : 20 €.
TEE-SHIRT manches longues, bicolore sable/olive.
Tailles M.L, PRIX 14 €.

Rens. concernant ces vêtements : 02/633 31 28.
Hors Lasne, les frais d'expédition sont de 1 € 38.
A Lasne, les vêtements sont portés à domicile.

Tous les versements concernant nos éditions sont à effectuer au compte 001 2693758 47 de Lasne Nature à 1380 LASNE.

LES COTISATIONS (10 €, minimum par an) ET DONNS SONT A VERSER AU COMPTE de Lasne Nature 001 2326233 55 à 1380 LASNE.



**RETOUR JOYEUX DE LA VILLE
VERS LA SEMI-RURALITÉ DE LASNE !**



LA NATURE ET NOUS

Encore quelques semaines «d'impatience» et le printemps sera enfin de retour à nos portes. Véritable merveille de la nature, il reste, comme toujours fidèle au rendez-vous malgré les nombreux signes visibles d'une détérioration évidente de l'état de notre planète. Mais il est aussi l'éternel symbole du renouveau et de l'espoir. À ce moment fort de l'année, il est bon de se rappeler qu'en tant qu'habitants d'une région semi-rurale digne héritière d'un environnement naturel privilégié, nous sommes tous conviés à des degrés divers, à veiller à sa préservation et son épanouissement. C'est le moment aussi de prendre de bonnes résolutions - et pour quoi pas ? - d'imaginer, de faire des choix, chacun selon ses possibilités, afin d'acquiescer une certaine autonomie. Par exemple : aménager un coin potager, avoir une petite basse-cour, élever quelques animaux, planter des arbres fruitiers de variétés locales, creuser un étang, reboiser, installer une citerne d'eau de pluie.

Apprendre ou réapprendre les gestes simples du travail de la terre. S'initier aux méthodes naturelles en suivant le rythme des saisons.

Ceux d'entre nous qui ne se sont pas encore lancés dans la culture biologique pourraient cette fois en apprécier les multiples avantages, car ce mode de culture :

- stimule la vie dans le sol et le fortifie, le rend plus stable et moins sensible à l'érosion,
- contribue largement au développement de l'équilibre et de la fertilité du sol,
- produit des aliments sains, savoureux, nourrissants et diversifiés au potager,
- favorise l'état général de notre santé, la renforce en nous offrant une meilleure résistance aux maladies,
- encourage, grâce à l'action bénéfique du compostage, un recyclage complet des déchets organiques que nous produisons,
- et enfin, elle permet la suppression totale de l'usage des produits chimiques ou de synthèse. Ces derniers sont non seulement un réel danger pour notre santé, pour l'environnement et la vie du sol en particulier, mais représentent une grosse dépense financière dont on peut aisément se passer,
- Nous devons surtout veiller au parfait équilibre de la terre et entretenir l'intense activité des myriades de micro-organismes qui la constituent et qui sont nécessaires à notre survie à tous.

Les différentes techniques en harmonie avec la nature que nous tenons à respecter ne sont pas si compliquées.

Les voici :

- a) Un apport d'engrais organiques par les différentes méthodes de compostage dont il a souvent été question dans cette revue, avec matières azotées et carbonées confondues : fumier, broyats de broussailles, matières végétales, tailles de haies, déchets alimentaires, feuilles mortes, tontes de gazon...
- b) Un apport d'engrais minéraux naturels poudres de roches et phosphates naturels algues calcaires riches en magnésium (là où le terrain serait en déséquilibre, ou, si le compost



venait à manquer).

Ces substances peuvent être selon les cas, directement incorporées au sol, utilisées en pulvérisations foliaires ou ajoutées au compost.

c) Un travail superficiel du sol sur 15 cm de profondeur maximum, améliorant sa structure en favorisant son activité biologique. Les labours profonds avec retournement sont à proscrire.

d) La pratique des engrais verts, légumineuses, luzerne, trèfle), crucifères (moutarde, colza), graminées (seigle, ray-grass), phacélie... Après la fauche, laisser décomposer, puis enfouir.

e) La rotation des cultures et la pratique des plantes associées, poireaux-carottes, pommes de terre-haricots à rames, choux-fleurs-haricots nains, fraisiers-oignons. Il existe de multiples possibilités.

f) La protection des cultures.

En lutte curative contre les mauvaises herbes : binage et sarclage, fraissage lent, désherbage thermique...

- utilisation de produits non toxiques, substances naturelles ou extraits de plantes : purin d'ortie, décoction de prêle, de tanaisie, poudrage de lithothame, pulvérisation à bases d'extraits de plantes.
- la lutte biologique qui consiste à détruire les «ennemis» des cultures en utilisant leurs antagonistes naturels : exemple : la coccinelle, attention les pucerons !

Si vous tenez à recevoir plus d'informations à ce sujet, je vous propose d'appeler « Les jardiniers-conseils » de Nature et Progrès au numéro 081.30.36.90 chaque vendredi ouvrable entre 9h et 12 h.

Posez votre question. Un jardinier-conseil vous rappellera ultérieurement ou envoyez un e-mail à Infojardin@natpro.be.

Parmi nos bonnes résolutions de printemps, encore quelques souhaits en vrac, que nous ne répéterons jamais assez :

1. Réduisons nos haies (à défaut de pouvoir les supprimer) à une hauteur de 1,72 m (maximum) c'est plus légal, plus convivial et, pour les projets d'éventuels voleurs, moins idéal.
2. N'empruntons pas les chemins et sentiers avec les engins à moteur que vous savez, qu'ils aient 2,3,4 roues ou, plus...
3. Réduisons notre vitesse dans les rues et sur les routes. Cela coûte cher à nos vies. Et le bruit qu'elle engendre n'arrange personne.
4. Essayons de ne pas laisser errer nos chiens sans surveillance ni acheter 3 chats pour nos 3 enfants.

La faune (encore) sauvage et les oiseaux en particulier, auront (encore) de l'avenir.

Enfin, sachons écouter les gens et leur sourire. Nous sommes ce que nous sommes avec nos défauts et nos qualités, et la nature aussi...

Erik SEVERIN

JARDIN

Texte de Jacqueline Kelen extrait de son livre « Le bonheur » aux éditions «Oxus» « Les intemporels »

« Inutile et convoité », telles sont les deux caractéristiques qui, selon Roger Caillois, rapprochent le jardin d'une œuvre d'art. L'écrivain pense au jardin planté de fleurs et d'arbustes, parfois envahi d'herbes, mais aussi au jardin de pierres impeccablement ratissé du monastère Ryôanji à Kyôto.

Le jardin est un miroir du cœur bien avant d'être un prolongement de l'habitation, lieu de délasserment et de plaisir. Il reflète celui qui l'a imaginé, qui le cultive et l'entretient.

Lorsque le Ciel rend visite à la Terre, les bâtisseurs inspirés édifient une église romane. Lorsque la Terre a soif d'immensités, ils construisent une cathédrale gothique. Et quand la beauté du paradis afflue à votre mémoire, vous créez un jardin. Pour abriter l'amour sans l'effrayer et sans vouloir l'emprisonner.

Dans le Cantique des Cantiques comme dans la chanson du gentil coquelicot, il est mentionné qu'on descend dans le jardin, car il s'agit bien d'un lieu intérieur. Aller dans le jardin, c'est avancer vers son propre secret et ressentir que le fond de l'être est verdoyant. Se tenir dans le jardin, c'est avoir conscience d'une joie que rien ne peut atteindre ou troubler, joie à proprement parler édénique.

J'ai un faible pour les jardins potagers, propices à la rêverie en même temps que nourriciers. En flânant dans un potager on devient poète, on s'émerveille comme un enfant. Le moindre légume semble

sorti d'un conte de fées. Les formes et les couleurs si diverses ravissent l'œil. On regarde comme pour la première fois un chou, un potiron, une salade, une grappe de tomates. Leur existence est noble dans sa simplicité. Et savoureuse en soi, qu'on les croque ou non. Il y a la rhubarbe aux feuilles plus larges que des oreilles d'éléphant, les courgettes dont la fleur est jaune d'or et la peau luisante, l'oseille drue et le persil frisé. Il y a ce qui s'arrondit et ce qui s'allonge, ce qui rampe, ce qui s'enroule, ce qui se dresse, ce qui porte gousses ou graines. Et puis il y a tout ce que l'on ne voit pas et qui pousse sous terre, radis roses, carottes couleur de soleil couchant, oignons, betteraves et autres tubercules. Sans compter les frères plants qui viennent là avec le vent - mouron des petits oiseaux, graminées, armoise- et qu'on ne saurait qualifier de mauvaises herbes. Il ne faut pas oublier non plus le petit peuple des colimaçons, abeilles, coccinelles, ni dédaigner les chenilles et les vers de terre. Tout est bienvenu, tout concourt à faire de ce lieu un monde extrêmement vivant. Au tout début de son histoire, Adam n'a pas éprouvé plus d'ivresse à dénombrer et à nommer les richesses de son Eden : ici un fraisier, là un pissenlit, plus loin la vrillette du petit pois...

Le jardin de fleurs ainsi que le potager s'offrent à notre contemplation heureuse. Ceux qui les considèrent d'abord comme des lieux de production ou de garde-manger n'entendent pas ce que murmure depuis l'aurore des temps le jardin : l'homme planté sur terre a pour mission de veiller sur la croissance des êtres, d'aider à la floraison du monde, non pas de dévorer tous les biens de la terre.

(ce texte est publié avec l'aimable autorisation de l'auteur)

Collectes sélectives

COLLECTES des sacs bleus, paquets de papiers et cartons à déposer le mardi matin avant 7 heures ou la veille après 20 heures.

JOURS D'ENLEVEMENT MARS

Mardi 14: sacs bleus (PMC)
Mardi 21: papiers et cartons
Mardi 28: sacs bleus (PMC)

AVRIL

Mardi 11: sacs bleus (PMC),
Mardi 18: papiers et cartons,
Mardi 25 sacs bleus (PMC).

MAI

Mardi 9 : sacs bleus (PMC),
Mardi 16 : papiers et cartons,
Mardi 23 : sacs bleus (PMC),

GROS ENCOMBRANTS

MARS : pas de ramassage.

AVRIL

Mercredi 26 avril dans les rues où les poubelles sont ramassées le lundi.

MAI

Mercredi 10 mai dans les rues dont les poubelles sont ramassées le mardi par camion ou camionnette.
Mercredi 17 mai dans les rues dont les poubelles sont ramassées le jeudi.
Mercredi 31 mai dans les rues dont les poubelles sont ramassées le vendredi.

Si sacs bleus, paquets de cartons et papiers ou gros encombrants n'ont pas été enlevés le jour prévu, signalez-le dès le lendemain matin au Service Environnement de la commune. Tél. : 02/634 05 83.

INNOCENTES VICTIMES

Ce n'est pas la première fois que cela arrive, mais dans l'affaire qui nous occupe, le photographe n'avait pas oublié son appareil !

Un ou des chiens errants ont tué ce matin- là dans la propriété d'un de nos membres, non pas un agneau mais bien un mouton adulte.

Combien de fois faudra-t-il répéter qu'il est interdit de laisser courir les chiens en liberté en dehors du domaine de leur propriétaire.

Non seulement des chiens lâchés dans la nature, éventrent les sacs poubelles à la recherche de suppléments à leur menu, perturbent l'ordonnance de nos potagers, effrayent les enfants, dérangent la paix des promeneurs et font la loi dans nos rues, chemins et sentiers, mais ils occasionnent accidents et blessures qui, parfois, requièrent une hospitalisation



et laissent des séquelles graves. Il est indispensable de les empêcher d'aller où bon leur semble, malgré notre désir de leur assurer une vie aussi libre que possible.

Bien sûr, il s'agit souvent de braves tousous qui ne feraient pas de mal à autrui mais il y a chien et chien et ce ne sont pas toujours les plus impressionnants qui sont les plus dangereux. Nous apprenons d'autres parts que des chiens ont été empoisonnés. Tristes mœurs !

**Votre cotisation vous donne droit à votre carte de membre et est valable jusqu'à l'année prochaine à la même date.
(10 € minimum à verser au compte 001 2326233 55).**



Rue des massennerées

Une construction nouvelle risquait de gâter le paysage

Heureux épilogue d'une pièce à rebondissements

La construction d'une vaste maison d'habitation vient de s'achever à Maransart. Elle s'est faite à un endroit proche d'une immense étendue de champs, à l'intérêt paysager reconnu.

Dès l'époque de l'enquête publique (juin 2003), notre association avait attiré l'attention des autorités compétentes sur la nécessité, si elles délivraient le permis demandé, de l'assortir de conditions.

Il s'agissait pour nous, primordialement, d'obtenir que les vues lointaines que l'on prend en suivant le chemin «des Fils», «de la Garde de Dieu» et «des Massennerées» gardent leur intérêt exceptionnel : c'est devenu rare à Lasne, on a là (le long de la promenade N°12) des vues dégagées sur plus d'un kilomètre.

Cet intérêt était compromis par diverses caractéristiques du projet: des bâtiments à ériger sur une sorte de tertre, un gabarit très supérieur à la norme définie dans le schéma de structure communal, une rubrique significativement non remplie dans la notice d'évaluation des incidences sur l'environnement, concernant l'intégration dans le bâti et le non-bâti environnant.

Acte premier

Nous n'étions pas seuls à recommander de ne pas délivrer de permis sans y mettre des conditions. Ainsi, l'avis de la CCAT, du juin 2003, était notamment qu'il fallait « tout faire pour maintenir au maximum les vues paysagères existantes ».

La Commune a été plus loin : elle a refusé le permis.

Acte second

Le demandeur de permis adresse au Ministre (c'était M.Foret) un recours contre cette décision. D'une façon dont la légalité est discutable, un contre-projet très différent du premier est esquissé en Commission d'Avis, le Ministre annule la décision de la Commune et accorde le permis, en dépit des lacunes de la notice d'évaluation des incidences sur l'environnement, sans faire recommencer l'enquête publique, sans tenir compte du schéma de structure communal et donc aussi sans imposer au bénéficiaire du permis d'atténuer l'impact paysager de ses constructions. Il aurait pu, par exemple, lui imposer des plantations adéquates bien localisées à faire dans son jardin.

Acte troisième

Vu le risque de dégradation de l'environnement paysager que comportait ce permis, l'asbl Lasne Nature en requiert l'annulation par le Conseil d'Etat, en invoquant les irrégularités du déroulement de la procédure d'octroi. Notre objectif était, à terme, de provoquer l'introduction d'une nouvelle demande de permis pour le projet, demande, qui régulièrement traitée, allait alors pouvoir entraîner l'imposition de conditions propres à préserver le paysage.

En août 2004, le bénéficiaire du permis ouvre quand même son chantier.

Innocemment, car officiellement il n'avait pas été avisé que l'annulation de ce permis était demandée depuis des mois, c'est par Lasne Nature qu'il la appris !

Acte quatrième

Devant l'évidente bonne foi du bénéficiaire du permis, nous avons proposé que les plantations destinées à atténuer l'impact des constructions sur le paysage soient réalisées bénévolement par lui au lieu de lui être un jour imposées par des conditions d'un futur nouveau permis d'urbanisme. Un accord s'est fait sur cette base, les détails des plantations ont été déterminés en concertation avec l'architecte de jardin.

Une fois les arbres, arbustes et buissons plantés à des endroits adéquats, l'action devant le Conseil d'Etat n'avait pour nous plus aucune raison d'être, l'association s'est donc désistée.

Cinquième et dernier acte

Là dessus s'est encore produit un petit coup de théâtre, sans conséquence toutefois pour notre convention avec le propriétaire.

Le jour même où notre avocat recevait nos instructions pour opérer le désistement il apprenait, non que le Conseil d'Etat nous donnait tort, mais que l'avis de l'auditeur (c'est le magistrat chargé d'instruire la cause) était que la requête de l'asbl Lasne Nature n'était pas rece-

(suite et fin page suivante)

La nature de mars à mai - La nature de mars à mai

C'est au début du printemps que les **escargots** sortent de leur léthargie hivernale. Bien qu'hermaphrodites, c'est-à-dire à la fois mâle et femelle, ils ont une reproduction sexuée, avec accouplement réciproque. Les deux indi-



vidus vont s'approcher, se redresser, se placer tête contre tête, et tandis que l'un sort ses organes mâles, l'autre sort ses organes femelles. Cet accouplement peut se répéter avec d'autres partenaires. Ce sera après quelques jours, voire semaines, que l'escargot va pondre une vingtaine d'œufs dans le sol.

La période de reproduction des oiseaux commence. Au cours d'une promenade dans les bois, vous entendrez peut-être le ricanement (ki-ki ki) du **picvert** (*Picus viridis*).

C'est ainsi qu'il tente de séduire une femelle. A l'inverse de la majorité des pics, le picvert ne tambourine que très rarement. Il est très reconnaissable par son plumage vert vif, son croupion jaune et sa calotte rouge. Après la parade nuptiale, le couple va construire son nid



dans un arbre. Mâle et femelle, de leur bec puissant creusent une cavité profonde de 50 cm, dans laquelle 5 à 7 œufs seront pondus entre avril et juin.

En avril, le **hérisson** (*Erinaceus europaeus*) sort de sa période d'hibernation pour entamer la période des amours. C'est ainsi que le mâle va poursuivre, pendant de longues heures, la femelle en grognant. Lorsque la belle est conquise, elle va baisser ses piquants afin que le mâle puisse monter sur son dos



vable, au motif que dans ses statuts son objet social «ne se distinguait pas assez de l'intérêt général» qu'a toute personne au respect de la légalité.

Ce genre d'argument est évidemment inadmissible. S'il était accepté il mettrait les atteintes au droit de l'environnement à l'abri de toute sanction par le juge administratif. Notre association cherche actuellement des pistes pour faire face à ce nouveau défi. Mais cela, comme disait Kipling, est une autre histoire, qui donnera lieu un jour à un autre article. Je vous disais bien qu'il s'agissait d'une pièce à rebondissements...

Il reste une chose essentielle : dès à présent l'écran végétal existe. Dans quelques années le paysage, certes un peu altéré par l'accident d'un bâtiment de grandes dimensions, restera quand même d'une qualité exceptionnelle.

Lasne Nature y aura aidé, mais aussi, bien sûr, il y a lieu de se réjouir que le propriétaire se soit associé à ses efforts Exemple à suivre !

F. Debreyne
Section Urbanisme
et Aménagement du Territoire.

Cartouches recyclées

Environnemental Business Products (EBP), collecte et recycle vos cartouches d'imprimantes vides.

Pour chaque cartouche recyclée par EBP, un Euro est versé à la Société Royale Forestière de Belgique (SRFB) qui utilisera ces fonds pour replanter des parcelles de forêt en Belgique.

Renvoyez vos cartouches usagées par la poste. Des enveloppes prévues à cet effet sont disponibles auprès du Centre de Recyclage EBP, téléphone vert 00800/98 97 96 95.

Collectecartouches@inkjetbags.com . Mentionnez SRFB lors de la commande des enveloppes.

Ces enveloppes contenant vos cartouches n'ont pas besoin d'être affranchies. Vous pouvez envoyer les cartouches de marques Hewlett Packard, Lexmark et Canon BC 01/ 02/ 05/ 06/ 20/ BX2/ BX3. Les toners sont également recyclables. Renseignements auprès du Centre de Recyclage EBP.

Pour plus d'informations : www.srfb.be

ENERGIES

Nous étions tous conviés le 25 janvier dernier, à une conférence organisée par le Service Environnement de notre commune, sur le sujet : « Comment réduire votre facture d'énergie ». Excellente initiative, d'autant que le sujet nous concerne tous, (que ce soit les particuliers ou les pouvoirs publics) qui payons nos différentes notes d'électricité, mazout, essence et gasoil, mais aussi les citoyens responsables et soucieux de contribuer à diminuer les émissions de gaz à effet de serre responsables du réchauffement climatique.

Lasne Nature avait interpellé nos élus en mars 2004 (voir article dans le bulletin n°57, page 7), dans le cadre de la « Journée de l'énergie durable », sur la politique qu'ils avaient l'intention de mettre en place pour contribuer à l'effort collectif en matière d'économie d'énergie. Nous avons appris au cours de cette conférence que la commune allait renforcer son service Environnement en engageant, à partir d'avril 2006, une nouvelle éco-conseillère, qui sera en charge de la problématique du gain d'énergie à la commune. Bravo. Nous ne doutons pas que cet engagement permettra un gain substantiel sur les dépenses énergétiques communales annuelles qui s'élèveraient à des sommes impressionnantes.

Tous les intervenants à cette conférence nous ont éclairés sur différents comportements intéressants à mettre en place afin de réduire nos dépenses énergétiques.

Quelques adresses utiles : Le guichet de l'énergie de la Région Wallonne, avenue Reine Astrid, 15 à 1340 Ottignies (tel 010 401300) et le site Portail de l'Energie en Région wallonne <http://energie.wallonie.be>.

CLW

Votre cotisation (10 € minimum par an) est indispensable pour nous permettre de poursuivre notre travail et d'éditer régulièrement ce bulletin distribué dans toutes les maisons de Lasne.

Ne l'oubliez pas et n'attendez pas demain pour faire votre versement au compte 001 2326233 55 de Lasne Nature.

La nature de mars à mai - La nature de mars à mai



et s'accoupler. Il aura intérêt à rester prudent et délicat, au risque de finir embroché sur les piquants de sa partenaire. Quatre à six jeunes sans défense vont naître un bon mois plus tard. Ils sont alors aveugles et munis de piquants mous. La femelle

peut avoir deux portées entre mai et septembre.

En mai, les **martinets noirs** (*Apus apus*) reviennent d'Afrique où ils ont séjourné pendant huit mois. Ces oiseaux sont caractérisés par



leurs ailes étroites et rigides en forme de faucille, qui

leur permettent des voltiges à près de 200 km/h. Vous ne les verrez pas au sol parce qu'ils ne s'y posent pas, leurs pattes étant atrophiées, ils ne pourraient pas re-décoller. Ils se nourrissent d'insectes volants, s'accouplent et dorment en vol. Ils lancent des cris stridents, et nichent dans les toits ou les anfractuosités d'un mur.

Le **muguet** (*Convallaria majalis*) est une plante vivace importée du Japon, où elle symbolise le renouveau, depuis le Moyen Age. Ses

clochettes blanches vont éclore dans les sous-bois qui l'abritent. La tradition d'en offrir en guise de porte-bonheur remontait au 1er mai 1561 sous le règne de Charles IX.





AGENDA

MARS 2006

Dim 12	Entretien de la Réserve du Ru Milhoux RV à partir de 9 h30, à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix, perpendiculaire à la rue de l'Abbaye. Bottes indispensables Annoncez votre venue au 02/6535579
Jeu 23	Projection des courts métrages COLEGRAM et NATURE DE FEU à 20h15 au Centre sportif et culturel de Maransart. Ces courts métrages font partie d'un ensemble de 8 films primés. P.A.F. 5 €.
Ven 24	JOURNEES DE L'EAU Programme des activités durant ces 3 jours en page 6 de ce bulletin. Lasne Nature s'associe à la Cellule contrat de Rivière Dyle et la Région wallonne
Sam 25	14h00 visite guidée de la réserve du ru Milhoux , rue à la Croix à Lasne
Dim 26	10h00, promenade au départ de la réserve du ru Milhoux , rue à la Croix, à Lasne
Jeu 27	REUNIONS MENSUELLES de Lasne Nature au Centre sportif et Culturel de Maransart. 19 h 30 : Sentiers, 20h Réunion générale.

AVRIL 2006

Dim 9	Entretien de la Réserve du Ru Milhoux RV à partir de 9 h30, à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix, perpendiculaire à la rue de l'Abbaye. Bottes indispensables. Annoncez votre venue au 02/653 55 79.
Dim 23	Promenade au Bois de Hal RDV à 10h00 devant l'église de Braine le Château. Gratuit pour les membres de Lasne Nature, 2€ pour les autres.
Jeu 27	REUNIONS MENSUELLES de Lasne Nature au Centre sportif et Culturel de Maransart. 19h30 : Sentiers, 20h Réunion générale.

MAI 2006

Ven 5 Sam 6 Dim 7	Fêtes des JARDINS D'AYWIERS Thème de ce printemps : OSONS LES COULEURS
Dim 14	Entretien de la Réserve du Ru Milhoux RV à partir de 9 h30, à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix, perpendiculaire à la rue de l'Abbaye. Bottes indispensables Annoncez votre venue au 02/6535579
Dim 21	Promenade à Lasne RDV à 10h00 devant l'église de Chapelle, rue du Culot à Lasne. Gratuit pour les membres de Lasne Nature, 2€ pour les autres.
Jeu 25	Attention fête de l'Ascension les REUNIONS MENSUELLES de Lasne Nature sont reportées au jeudi 1er juin

JUIN 2006

Jeu 1	REUNIONS MENSUELLES de Lasne Nature au Centre Sportif et Culturel de Maransart. 19h30 : Sentiers, 20 h Réunion Générale. Pas d'entretien de la Réserve du Ru Milhoux en juin.
Dim 18	Promenade à Villers la Ville RDV à 10h00 au parking de la Porte de Bruxelles. Gratuit pour les membres de Lasne Nature, 2€ pour les autres.
Jeu 29	REUNIONS MENSUELLES de Lasne Nature au Centre Sportif et Culturel de Maransart. 19h30 : Sentiers, 20 h Réunion Générale.

Vous pouvez nous atteindre par téléphone, Fax ou courriel:

Président: Willy CALLEEuw : 02/ 633 24 66.
Secrétaire: Jean-Pierre HAAK : 02/652 59 14 ou 0477/ 21 68 42
Comptabilité: Jean MONS 02/ 633 27 91
Cellule Urbanisme et Aménagement du territoire: Jacques DONNER Tél.: 02/633 18 79- Fax : 633 49 36 ou urbanisme@lasne-nature.be
Cellule Sentiers: Jacques COLARD : 02/ 353 02 44, Michel KAYE: 02/ 633 51 00 ou sentiers@lasne-nature.be
Rédaction: Didier GELUCK: 02/633 30 24.
Réserve du Ru Milhoux: Erik SEVERIN (Conservateur) 02/ 653 55 79 après 20 h.

Cellule Mobilité:
 Jean Pierre HAAK : 02/652 59 14 ou 0477/21 68 42 ou mobilite@lasne-nature.be
Cellule Eau, pollutions:
 Alain CHARLIER : 02/ 633 41 93 après 18 h ou eauetpollutions@lasne-nature.be
Cellule Batraciens :
 Micheline NYSTEN : 02/ 354 24 12 ou batraciens@lasne-nature.be
Cellule Écoles-Nature:
 Monique LOZET : 02/653 22 64.

Téléphone et Fax de l'asbl: 02/ 633 27 64.
E-mail: secretariat@lasne-nature.be
www.lasne-nature.be

Comptes en banque:
 POUR COTISATIONS
 001-2326233-55 de Lasne Nature asbl
 1380 LASNE.
 POUR TOUTES LES PUBLICATIONS de Lasne Nature: 01-2693758-47 de Lasne Nature, 1380 LASNE

Les mots croisés de MML

GRILLE N° 65

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

SOLUTION DU N° 64

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	B	O	U	L	I	N	G	R	I	N
2	I	N		I	T	O	U		M	O
3	C	U	L	E	E	Y	S		P	U
4	Y		A			A			R	R
5	C		C	A	Q	U	E	T	E	R
6	L	O		P	U		M	U	N	I
7	E		S	P	A		U	B	A	C
8	T	A	M	A	R	I	S		B	I
9	T	R	O	T	T	E		I	L	E
10	E	N	G	A	Z	O	N	N	E	R

HORIZONTALEMENT

- Sol perpétuellement gelé des régions arctiques.
- Romains. - Il nous mène au centre de la terre (de dr. à g.) • 3. Son champ est destiné à l'épuration des eaux d'égout • 4. Aurochs. - D'avoir. - Hervé (phon.)
- Terrain gazonné formant amphithéâtre • 6. Résine malodorante. - Romains. - Une voyelle devant ces lettres et le soleil ne quitte pas ce côté • 7. Double consonne de sinistre mémoire. - Pronom. - Velu • 8. Qui ne s'est pas encore manifestée nettement • 9. Productrice d'électricité.
- Située dans un endroit calme. - Qui a cessé d'être.

VERTICALEMENT

- Bruiner • 2. Qui assure un service rapide. - Cardinaux.
- Sain. - Fleuve de Roumanie • 4. Hommes anglais. - Romains • 5. Ramification des bois du cerf • 6. Arôme au goût d'amande • 7. Désert de pierres. - Canard
- Dispositif à train d'engrenages • 9. Instrument de musique • 10. Se dit d'un bon paysagiste, par exemple.